

Plan de mobilité OCN

1. Préambule

Conformément à la Loi sur la mobilité (LMob) du canton de Fribourg, toute entreprise ou administration publique de plus de 50 employés doit déposer un plan de mobilité auprès de la commune d'ici au 31 décembre 2024.

L'OCN, établissement autonome de droit public du canton de Fribourg, est en charge de l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière et à la navigation. Trois sites sont exploités : Fribourg, Bulle et Domdidier. Une grande partie du personnel est engagé par roulement sur ces trois sites.

2. Problématique

Les prestations de l'OCN sont fortement liées à la mobilité. Au 30 septembre 2023, plus de 293'000 véhicules et 5'500 bateaux sont immatriculés dans le canton. Le nombre de voitures de tourisme dépasse légèrement les 200'000 véhicules. La part des véhicules affectés au transport collectif de personnes est très faible : moins de 700 minibus, autocars ou bus à plate-forme pivotante.

Pour l'exercice 2023, l'OCN a réalisé les prestations suivantes, nécessitant obligatoirement la présence physique du candidat, du véhicule ou du bateau :

Quantité *	Prestations	Localisation
17'000	Examens de conduite théorique ou pratique, route	Fribourg
113'000	Contrôles techniques de véhicules	Fribourg, Bulle, Domdidier
600	Examens de conduite théorique ou pratique, navigation	Fribourg et plans d'eau du canton
1'800	Contrôles techniques de bateaux	Plans d'eau du canton

* valeurs arrondies

En sus, plusieurs centaines de milliers d'autres prestations sont réalisées sur les sites OCN ou encore par voie électronique ou postale. Cela concerne notamment les permis de conduire, les permis de circulation, les plaques de contrôle, l'encaissement d'impôts et d'émoluments, les procédures de retrait de permis de conduire, la délivrance de renseignements à la clientèle, etc.

En qualité de spécialiste sous l'angle administratif, d'expert pour les examens de conduite ou encore pour les contrôles techniques des véhicules, le personnel de l'OCN doit pratiquer très régulièrement la conduite de véhicules.

Des conditions optimales doivent être offertes sur les sites OCN afin de recevoir cet important flot de véhicules. Des zones généreuses de parage et de circulation garantissent la sécurité du personnel et de la clientèle. Ainsi, le mandat public de sécurité au profit de tous les usagers de la route est exécuté de façon professionnelle. De même, une très nombreuse clientèle professionnelle et privée profite d'un service public sûr et de qualité.

3. Objectifs

Ce plan de mobilité vise

pour la clientèle :

- à réduire les km parcourus pour présenter un véhicule au contrôle technique ou encore immatriculer un véhicule

pour le personnel :

- à optimiser les déplacements professionnels
- à favoriser le covoiturage
- à inciter l'utilisation des transports publics dans le cadre de déplacements professionnels ou pour se rendre sur le lieu de travail/domicile
- à favoriser la mobilité douce, notamment l'usage de cycles électriques ou musculaires ainsi que les déplacements à pied
- à optimiser le stationnement
- à favoriser la mobilité individuelle décarbonée.

4. Etat existant

Places de parc disponibles, conformément aux permis de construire délivrés :

Site	Permis de construire délivré en	Répartition des places de parc voitures selon permis construire			Autres		
		personnel	clients	mobilité réduite	Véhicules lourds	Véhicules de service	2 roues
Fribourg	2006	47	65	3	2	6	15
Bulle	2018	8	26	2	2	0	7
Domdidier	2013	12	24	2	2	0	5

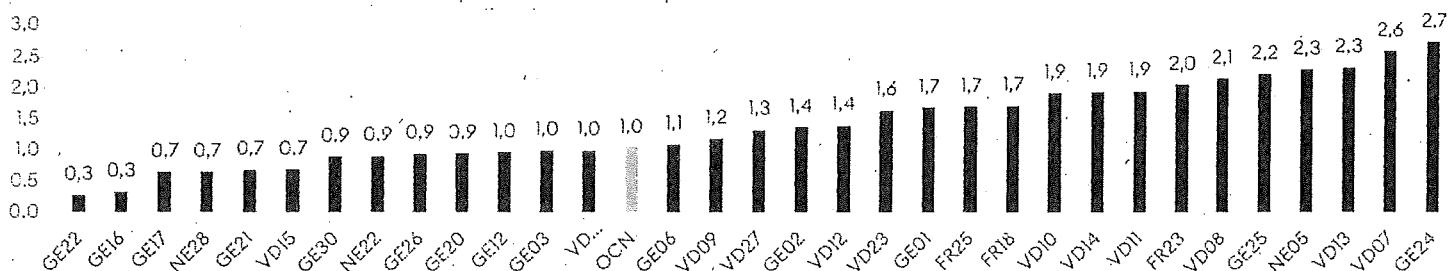
Entre 2006 et 2023, les croissances suivantes ont été enregistrées :

	2006	2023	Variation
Population fribourgeoise	258'252	341'490	+ 32,2 %
Parc des véhicules	197'857	293'635	+ 48,4 %
Contrôles techniques de véhicules	91'000	113'248	+ 24,4 %
Examens de conduite (théorie + pratique)	13'973	16'641	+ 19,1 %
Personnel en EPT	71,75	96,2	+ 34,1 %

Une analyse de l'existant ainsi qu'une enquête auprès du personnel de l'OCN ont été menées durant l'année 2023 avec le soutien de mobilidée Sàrl (www.mobilidee.ch).

Avec un bilan CO₂ de 1,0 t/collaborateur/an, l'OCN se trouve dans la moyenne inférieure du comparatif établi par mobilidée Sàrl.

Comparatif entreprises suisses - Bilans CO₂ t./coll/an.*



*Données issues de quelques plans de mobilité effectués entre 2016 et 2023 par mobilidée

Ce résultat très favorable, le meilleur parmi les entreprises fribourgeoises inventoriées, démontre que les mesures déjà en place favorisent une mobilité durable.

5. Concepts

Concernant la clientèle, il s'agit de poursuivre la décentralisation des prestations sous les formes permanente et ponctuelle.

Concernant le personnel, il s'agit de réduire les émissions de CO₂ sans péjorer les compétences et l'expérience du personnel dans le domaine de la conduite et/ou de la technique des véhicules. Celles-ci sont indispensables pour exercer efficacement une activité professionnelle dans le domaine de la sécurité routière.

6. Mesures

6.1 Clientèle

Décentralisation permanente

Dès 2002, un processus de décentralisation des prestations a été initialisé. Le siège de Fribourg a été complété par deux succursales: Bulle et Domdidier. Ainsi, plus de 90 % de la clientèle peut se rendre sur un site de l'OCN en moins de vingt minutes. Ceci permet une réduction de plusieurs centaines de milliers de kilomètres parcourus chaque année pour faire expertiser les véhicules ou obtenir des prestations telles que la mise en circulation de véhicules ou encore la délivrance de plaques de contrôle.

En fonction des projections de croissance d'activités à l'horizon 2040, les mesures suivantes sont prévues :

- renforcement d'ici 2030 des capacités du site Fribourg, notamment dans le domaine des contrôles techniques des véhicules ; la dotation de places de parc devra être majorée ;
- idem pour le site Bulle ;
- pour le site Domdidier, la configuration actuelle devrait être maintenue jusqu'en 2040.

Décentralisations ponctuelles

Près de 3'500 véhicules agricoles, machines de travail ou encore véhicules affectés au transport public sont contrôlés hors les murs OCN. Les experts OCN effectuent les contrôles dans les ateliers d'entretien.

L'OCN organise au sein des cycles d'orientation du canton près de 1'000 examens théoriques/an. Ces sessions sont visitées par les jeunes de 14 à 16 ans désireux d'obtenir les catégories de permis M (cyclomoteur) et G (tracteur).

Chaque année, plus de 2'600 élèves des collèges et écoles professionnelles sont sensibilisés à la sécurité routière dans le cadre de conférences et ateliers. Le personnel OCN se déplace au sein des écoles.

Il est prévu de maintenir ces trois offres.

6.2 Personnel

Les services centraux, la délivrance de permis de conduire, ou encore les examens de conduite sont localisés, respectivement proposés, uniquement à Fribourg. La répartition du personnel OCN sur les sites correspond en moyenne à 80 % pour Fribourg, 10 % pour Bulle et 10 % pour Domdidier.

Pour Fribourg, 47 places de parc sont attribuées au personnel. Cette dotation est demeurée inchangée depuis 2006 alors même que l'effectif du personnel a progressé de 34 %. Afin de maintenir le niveau de compétences du personnel et de favoriser le covoiturage à partir de OCN Fribourg vers OCN Bulle ou Domdidier, la dotation de places de parc devra être renforcée.

Le rapport entre le 80 % d'équivalent plein temps, qui correspond à l'effectif à Fribourg, et 47 places de parc a évolué ainsi :

2006 : 47 places de parc pour 57,4 EPT, soit un rapport de 0,82 place de parc par EPT

2023 : 47 places de parc pour 76,96 EPT, soit un rapport de 0,61 place de parc par EPT ; il s'agit de la limite inférieure.

Page 5

Inventaire des mesures en cours et futures

Incitations financières au profit des transports publics et de la mobilité douce

Chaque collaborateur de l'OCN bénéficie d'une contribution de l'employeur visant à soutenir ses dépenses liées à la famille, la santé et la mobilité (« contribution famille-santé-mobilité »). Pour une personne active à 100 %, cela représente une contribution comprise entre 1'800 et 2'000 francs/an.

Ladite contribution permet notamment de financer l'acquisition d'abonnements de transports publics. Dès 2025, le périmètre est élargi et permettra :

- l'achat de vélo musculaire ou électrique ainsi que de trottinette, avec possibilité de soumettre plusieurs années de suite la même facture si le montant est supérieur à la contribution annuelle « famille-santé-mobilité ».
- l'achat de matériel ou frais de réparation liés à la mobilité douce (chaque facture doit avoir un montant minimal de Fr. 100.-).

De plus, le personnel pourra bénéficier d'éventuelles contributions liées au programme JobAbo ; plus de détails sous www.frimobil.ch

Conditions cadres au profit de la mobilité douce

- Un vélo électrique pour les déplacements professionnels peut être réservé ; il peut également être utilisé gratuitement à des fins privées. Dès 2025, un 2^e vélo électrique sera disponible, concerne le site Fribourg.
- Un système de réservation on-line sera à disposition pour les vélos électriques OCN ;
- Places de stationnement en suffisance pour vélo musculaire et électrique, tous les sites ;
- Gratuité de la recharge des vélos et trottinettes électriques, ainsi que prises en suffisance, tous les sites ;
- Mise à disposition de douches hommes et femmes ainsi que vestiaires, tous les sites ;
- Mesures d'encouragement afin de participer au programme Bike to Work ;
- Encouragement des déplacements à pied pour les personnes résidant à proximité d'un site de l'OCN.

Covoiturage

- Disposer de suffisamment de places de parc afin d'encourager le regroupement depuis le site Fribourg pour rejoindre les sites Bulle ou Domdidier.
- La personne qui s'engage à faire du covoiturage pour se rendre à son lieu de travail peut demander gratuitement l'usage d'un véhicule de service si elle doit rentrer chez elle pour une raison imprévue et urgente.

Optimalisation des déplacements professionnels

- Offrir une gestion on-line des véhicules de service
- Les apprentis disposent d'un abonnement général CFF financé à 100 % par l'employeur.

Optimalisation du stationnement du personnel

- Gestion souple, aucune place attribuée nominativement, tous les sites.

Décarbonisation

- Un véhicule de service sur quatre est électrique ; le remplacement au cours de ces prochaines années des trois véhicules thermiques restants se fera par des véhicules électriques ;
- 10 places de parc destinées au personnel sont équipées de bornes de recharge électrique. A l'horizon 2030, 30 % des places de parc du personnel doivent être équipées de borne.

Divers

- Horaire continu incitant le personnel à renoncer à un aller-retour domicile-travail durant la pause de midi (7h30-16h30 Fribourg ; 7h30-12h15 – 13h15-16h30 Bulle et Domdidier). Ces horaires favorisent le covoiturage ;
- Ordonnance du 23.09.2022 sur le travail mobile du personnel OCN permettant 4 jours de télétravail par mois pour autant que l'activité le permette.

7. Indicateurs clés et objectifs à long terme

Bilan CO2 à savoir tonne par collaborateur et par année pour se déplacer du domicile au lieu de travail

Valeur 2023 : 1,0 tonne.

Objectif 2033 : 0,8 tonne.

Rapport places de parc personnel / équivalent plein-temps

2023 : 67 places pour 96,2 EPT soit 0,7 place par EPT.

Objectif 2033 : 0,65 place par EPT.

Ces deux objectifs feront l'objet d'un bilan intermédiaire en 2028.

OFFICE DE LA CIRCULATION
ET DE LA NAVIGATION

Directeur

 
Marc Rossier

Directeur suppléant

Michel Brischoux

Fribourg, le 02.10.2024